

compte-rendu



Paris, le 11 et 12 février 2025

Commission Paritaire Nationale Formation (CPNF)

1/ Approbation des PV :

- 8 janvier 2025 POUR Unanimité
- 9 janvier 2025 POUR Unanimité

2/ Recueil d'avis sur les actions de formation :

➤ Utiliser des outils de management visuel dans ses pratiques - Inter filières

Cette formation permet de s'approprier des outils simples à mettre en œuvre et / ou transmettre dans son équipe et/ou dans la gestion de projet.

Publics : Managers, chargés de projet, chefs de projet, référents métier, tout agent travaillant en mode projet et en équipe

Durée : 1 jour en présentiel ou distanciel/ formateur interne

FO : Sur le mode : Présentiel ou distanciel : qui choisit ? Comment le stagiaire se positionne ? Le stagiaire peut-il choisir ?

Réponse Direction : ce sera précisé dans la fiche ouverte sur SIRHUS. Il y a déjà des produits avec la proposition des 2 modes. Il y a une programmation à distance et en présentiel. Le stagiaire se positionne en fonction de son choix parmi les deux modes proposés.

Les avis :

POUR : CFDT, CGC, CFTC, CGT, FSU, SNAP, UNSA et Direction

CONTRE :

ABSTENTION : FO

FO s'abstient sur cette action de formation. La fiche présente une incohérence entre le pourquoi de la formation et les principaux éléments de contenu. Il est question de s'approprier des outils de management visuel mais aussi de présenter ce qu'est le management visuel. Cette fiche « deux en une » interpelle ; **FO** considère que maîtriser les outils de management est une chose mais la maîtrise du management visuel en est une autre. Pour **FO**, une formation distincte sur le management visuel serait plus pertinente, car il ne s'agit pas de seulement maîtriser les outils mais de maîtriser également ce type de management qui non cadrée peut conduire à la recherche accrue de performance, à des dérives sur les contrôles des résultats, à la mise en compétition entre agents.

➤ Aller vers les entreprises ensemble - Inter filières

Dans le cadre de la Loi pour le Plein Emploi, ce module de formation vise à faciliter la coordination des actions des partenaires pour installer la relation entreprise.

Rejoignez-nous !



Adhérez



La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Nadia FORT, Isabelle MARLETTA

<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Publics : Tout acteur du réseau pour l'emploi

Pour France Travail : managers du réseau, conseillers entreprise, chargés de missions dans les DD.

Durée : 2 jours en présentiel + 1 jour de REX à l'interne

FO s'interroge sur la pertinence de mettre en place cette formation alors que le Réseau Pour l'Emploi (RPE) n'est pas encore stabilisé. Avec l'externalisation de la prospection (prospection prestataire), les équipes CDE sont perturbées. Sur l'accompagnement des DE, cela tâtonne encore avec le RPE, par conséquent pourquoi se précipiter sur le volet Entreprise ?

L'offre de service est-elle stabilisée pour tout le RPE ? **FO** n'en est pas certaine.

2 jours de présentiel pour diagnostiquer, pour partir de plans d'action réels

Réponse Direction : l'origine de cette formation est la demande d'un territoire ; certains territoires ont une certaine maturité ; c'est le principe du dites-le-nous 1 fois qui est recherché. L'objectif est de se coordonner. Les demandes viennent des DD.

Une formation-action est une formation pour la Direction. Chaque institution peut échanger sur leurs pratiques pour permettre cette coordination.

Les avis :

POUR : CFDT, CGC, UNSA, CFTC, Direction

CONTRE : **FO** et CGT

ABSTENTION : SNAP, FSU

FO vote contre la mise en place de cette formation qui n'en est pas une. Le réseau pour l'emploi dans les territoires n'est pas stabilisé. France Travail a déjà un savoir-faire avec ses 6 000 CDE et œuvre déjà sur le terrain avec une certaine pression liée à France Travail Pro. La coordination recherchée avec les acteurs du RPE peut attendre la stabilisation d'une offre de service commune vers les entreprises. **FO** s'interroge sur le fait que ce module ne soit qu'un échange de pratiques entre les membres du RPE et FT ; il ne s'agit pas de formation.

➤ **Traitement de l'allocation du Contrat Engagement Jeune - Filière Relation de Service**

Cette formation vise à préparer les agents au traitement des dossiers d'ACEJ

Publics : Conseiller(e) en gestion des droits, référent(e) métiers

Durée : 2 jours en présentiel / interne

Les avis :

POUR : CFDT, CFTC, CGT, CFTC, FSU, SNAP, UNSA, **FO** et Direction

CONTRE :

ABSTENTION :

FO vote POUR car cette formation est destinée à maîtriser la réglementation.

Rejoignez-nous !



Adhérez



La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Nadia FORT, Isabelle MARLETTA

<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

➤ **Formation sûreté pour les directeurs territoriaux et référents sûreté (Directeurs territoriaux délégués)**

La formation vise à acquérir des actes réflexes en matière de sûreté et de veille sûreté.

Être en appui des Directeurs, des Directeurs Adjoints d'agence et des Ambassadeurs Sûreté en Agence (REA) en matière de prévention et en réaction aux événements, en lien avec les équipes régionales sûreté/sécurité et les Correspondants Gestion de Crise.

Public : Directeurs Territoriaux et Référents Sûreté Territoriaux (un directeur territorial délégué par territoire)

Durée : 1 jr en classe à distance / Prestataire externe

FO : Cette formation peut être mise dans le parcours Essentiels

Réponse Direction : cette possibilité est à confirmer plus tard.

Les avis :

POUR : CFDT, CGC, CFTC, CGT, UNSA, SNAP + Direction

CONTRE :

ABSTENTION : **FO**, FSU

➤ **Formation sûreté pour les directeurs et directeurs adjoints d'agence**

Cette formation vise à développer les compétences nécessaires pour assurer ce rôle, avec l'appui de leur référent sûreté territorial (DTD) et leur ambassadeur sûreté en agence (REA).

Public : Directeurs et Directeurs adjoints d'agence

Durée : 1 jr en classe à distance / Prestataire externe

Les avis :

POUR : CFDT, CGC, CFTC, CGT, UNSA, SNAP et Direction

CONTRE :

ABSTENTION : **FO**, FSU

➤ **Formation sûreté pour les ambassadeurs sûreté en agence (responsable d'équipe en agence)**

Cette formation vise à développer les compétences nécessaires pour assurer ce rôle essentiel en matière de mise en œuvre de la démarche sûreté interne.

Public : Ambassadeurs Sûreté en Agence (un responsable d'équipe par agence)

Durée : 1 jr en classe à distance / Prestataire externe

Rejoignez-nous !



Adhérez



La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Nadia FORT, Isabelle MARLETTA

<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

FO : L'ensemble des REA sont amenés à être MANAC, la formation doit être étendue à l'ensemble des REA. Quel temps est dégagé pour l'ambassadeur si la Direction veut investir dans la sûreté ?

Réponse Direction : pas de transfert de responsabilité sur les seuls REA. On est sur le développement d'une culture sûreté, il s'agit d'organiser le management sur la sûreté. Par délégation, tout manager peut déposer plainte. Les managers s'appuient sur les ambassadeurs, ils animent mais ils n'ont pas la responsabilité. Toute l'ELD doit être sensibilisée à la sûreté.

Les avis :

POUR : CFDT et Direction

CONTRE : CGT

ABSTENTION : **FO**, UNSA, FSU, CFTC, SNAP

Pour les 3 formations Sûreté, **FO** s'abstient : la durée n'est pas suffisante et le format ne convient pas sur un tel sujet. Il y a moins d'interactions entre participants. Les contenus sont denses et le volume effectif concerné important.

3/ Information sur les actions de formation :

➤ **Mener un projet collaboratif - managers supérieurs**

Cette formation a pour objectif de permettre aux managers supérieurs de France Travail, à travers l'élaboration d'un projet choisi par leur promotion et parrainé par un sponsor, de développer leur capacité à piloter des projets collaboratifs, un enjeu clé dans un contexte où le travail en équipe, l'innovation collective et l'adaptabilité sont essentiels.

Public : managers supérieurs en parcours Essentiels

Durée : 2 jours en présentiel

FO : Volume effectif estimé ?

Explications sur le parrainage par un sponsor, ce sponsor recruté comment ?

Dans le suivi à prévoir : il est indiqué présentation du projet à un auditoire.

Est-on bien dans le cadre d'une formation, ou formation-action ? On comprend qu'un réel projet collaboratif doit émerger pendant les 2 jours...

Réponse Direction :

60 personnes en estimatif par rapport aux promotions de 2024.

Sponsor : cela dépend du choix du sujet ; projet qui puisse intéresser les managers supérieurs, qu'ils estiment « utile » pour eux.

Le groupe choisit le sponsor en fonction de son sujet. Parrain fait référence à un parcours. Il s'agit de sortir des 2 jours avec un projet réaliste.

Rejoignez-nous !



Adhérez



La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Nadia FORT, Isabelle MARLETTA

<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

➤ **L'intermittence du spectacle : préparer et sécuriser l'indemnisation - Filière Relation de service**

Ce module de formation sur la préparation et la sécurisation de l'indemnisation des intermittents du spectacle, permet de centrer les apprentissages sur les règles d'enrichissement et de mise à jour du passé professionnel et de leur mise en pratique dans le SI.

Public : Nouveaux conseillers intégrant une agence cinéma-spectacle

Prérequis : Avoir suivi la journée d'intégration à France Travail Services

Durée : 10 jours en présentiel (dont 5 jours de mise en pratique encadrée en présentiel)

La Direction précise que ces 2 modules remplacent d'autres modules.

FO : demande à rajouter la convention de l'assurance chômage dans les documents de référence. Demande explications sur le public.

Réponse Direction : la convention sera rajoutée. Il s'agit d'agents indemnisation de FT
Il reste 3 entités de FT sur les missions Intermittence de spectacle.

➤ **L'intermittence du spectacle : l'indemnisation**

Garantir aux intermittents du spectacle une indemnisation sécurisée et homogène

Public : Conseillers en charge d'un portefeuille d'intermittents du spectacle (indemnisation)
Managers de France Travail Services

Prérequis : Avoir suivi les formations :

« L'intermittence : Préparer et sécuriser l'indemnisation » et « Connaitre l'indemnisation pour informer le DE »

Durée : 7 jours en présentiel sur 2 semaines (4+3) suivis de 7 jours de mise en pratique encadrés de présentiel

FO : Convention assurance à rajouter également.

4/ Actions de formation à venir

FO : quid des formations relatives au DPA ? Formations demandées depuis des mois par la délégation **FO** pour anticiper la mise en œuvre de la LPE !

Pas de phase formative pour préparer les agents à l'application de la LPE. Les DE vont payer les conséquences de cette carence et les agents sont en grande souffrance.

Réponse Direction : il existe une médiathèque sur la LPE et des outils, pas totalement formatifs mais il s'agit toujours de développement des compétences ; cela contribue au développement des compétences. En mars 2025, la Direction consent un point d'étape sur ces sujets.

FO rappelle que ce n'est pas à l'agent d'aller « pêcher » dans une médiathèque pour se former à un nouvel acte professionnel, c'est à l'employeur de former les agents.

Rejoignez-nous !



Adhérez



La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Nadia FORT, Isabelle MARLETTA

<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr

Sur les actions à venir : Filière Relation de Service : tutorat des alternants, gestion des PTF pour les CRI, module sur le contrôle de la recherche d'emploi.

5/ e-Université : Bilan 2024 et perspectives 2025

FO : des actions sont retirées alors que les taux de satisfaction sont bons.

Le taux d'utilisation à 75% est mis en avant alors que des formations sont presque obligatoires : RSE, LPE...

Attractivité des modules RSE en lien avec la prime d'intéressement, donc normal !

Coût de l'accès aux formations ? Vision financière ?

Réponse Direction : plusieurs paramètres sont pris en compte pour retirer une formation.

Modules loi plein emploi, RSE, + 80% réalisé en effet

RSE, LPE, progression constante, les utilisateurs s'approprient de plus en plus l'e-université

FO : l'e-université, soit c'est un espace de liberté, soit une contrainte. Au regard des injonctions, il s'agit plutôt d'une contrainte. La formation est une obligation de l'employeur et l'e-université ne peut pas être la seule réponse.

Réponse Direction : pas d'éléments financiers : seront fournis ultérieurement

L'e-université va intégrer l'académie France Travail. Des modules visibles uniquement par FT, pour les formations spécifiques à FT.

6/ Questions diverses

FO pose à nouveau la question de la formation des conseillers accompagnement à la mise en place des DPA ; et s'étonne de découvrir l'instruction sur la politique de déplacement des stagiaires de la formation de décembre 2024 alors que celle-ci n'a fait l'objet d'aucune présentation.

Autres infos :

- Donner l'accès aux membres CPNF aux formations de la filière Management sur SIRHUS ; la Direction répond que le système ne peut pas être enfreint pour les membres CPNF, toutefois une extraction des fiches peut être possible. A suivre !
- Le conseil d'administration d'UNIFORMATION a souhaité proroger pour l'année 2025 la majorité des critères 2024 sur les dispositifs de L'ALTERNANCE. Il a toutefois décidé d'acter clairement l'engagement de l'OPCO visant à favoriser les parcours en alternance inclusifs et de qualité et ce, en favorisant et en accompagnant le recrutement d'alternants en situation de handicap à travers deux mesures :
 - La majoration du forfait horaire de prise en charge sur le contrat de professionnalisation : forfait de 18€/h
 - La remise en place de l'aide à l'exercice de la fonction de tuteur ou de maître d'apprentissage pour les six premiers mois de contrat (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage) : 230 € / mois pendant 6 mois pour les contrats débutant à compter du 1er janvier 2025.

Rejoignez-nous !



Adhérez



La délégation **FO** : Loïc BARBOUX, Nadia FORT, Isabelle MARLETTA

<https://fofrancetravail.fr> Contact : syndicat.fo@francetravail.fr